

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE  
LAC-DU-CERF



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf  
**2 décembre 2024 à 13h30**  
Séance tenue au bureau municipal au 19 chemin de l'Église  
selon les dispositions du Code municipal du Québec

**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :**

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution : 239-12-2024

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 13h30.

**ADOPTÉE**

Résolution : 240-12-2024

**2. AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents dont tous les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

Résolution : 241-12-2024

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Avis de convocation

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Octroi de contrat pour les thermopompes au bureau municipal

5. Annulation de la résolution 237-11-2024 et octroi de contrat pour le remplacement des vitres de fenêtres au bureau municipal

6. Appuie à un projet FRR4 commerces de proximités

MP

NS



7. Période de questions

8. Adoption du procès-verbal de la présente réunion extraordinaire

9. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

**ADOPTÉE**

Résolution : 242-12-2024

4. OCTROI DE CONTRAT POUR LES THERMOPOMPES AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a obtenu la subvention la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé deux propositions de soumission pour l'aménagement de thermopompe au bureau municipal;

Espace JLP	11 573 \$ + taxes
Réfrigération RPL	14 882,07 \$ + taxes

CONSIDÉRANT la réception des soumissions reçue, et après analyse, l'entreprise Espace JLP respecte les exigences demandées et est inférieure au montant de l'autre soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Espace JLP pour l'aménagement des thermopompes au bureau municipal, d'effectuer le paiement de la facture et autorise monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier -trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf tout document qui s'y rattachent

**ADOPTÉE**

Résolution : 243-12-2024

5. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 237-11-2024 ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET DES VITRES DE FENÊTRES AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la résolution 237-11-2024 avait initialement octroyé pour le remplacement des fenêtres uniquement;

CONSIDÉRANT l'ajout de remplacement de vitres de fenêtres supplémentaires;

CONSIDÉRANT la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une proposition sur invitation selon les exigences relatives à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Fenomax, et après analyse, la soumission convient aux membres du conseil;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Fenomax au montant de 38 056,41\$ + taxes, d'effectuer le paiement de la facture et autorise monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier -trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf tout document qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

Résolution :244 -12-2024

#### 6. APPUIE À UN PROJET FRR 4 COMMERCE DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'étude réalisée en 2024 portant sur l'implantation d'une épicerie à Lac-du-Cerf et les résultats du sondage,

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une épicerie serait un atout important pour la vitalisation de la municipalité et un service essentiel aux citoyens,

CONSIDÉRANT la volonté de préserver et promouvoir l'activité commerciale sur la rue principale,

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière au volet Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec par l'entreprise 9377-7837 Québec inc.,

CONSIDÉRANT que selon les informations fournies par le promoteur du projet, le projet répond au besoin de communauté,

CONSIDÉRANT que le promoteur est déjà un acteur économique présent sur le territoire de la municipalité,

CONSIDÉRANT l'attention particulière du promoteur de ne pas entrer en compétition avec les commerces déjà existants dans la municipalité en se concentrant sur une offre alimentaire et locale de qualité adaptée aux besoins de la communauté,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de l'entreprise 9377-7837 Québec inc. pour l'implantation d'une épicerie à Lac-du-Cerf et sa demande d'aide financière déposée au Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

#### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 13h50

Fin : 13h50

Résolution 245-12-2024

#### 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE  
LAC-DU-CERF



Résolution 246-12-2024

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée à 13h52.

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance extraordinaire du 2 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal

Normand St-Amour  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia  
Maire

Normand St-Amour  
Directeur général et greffier-trésorier